

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 812

Artikel: Les réfugiés de la politique : recul des partis traditionnels
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

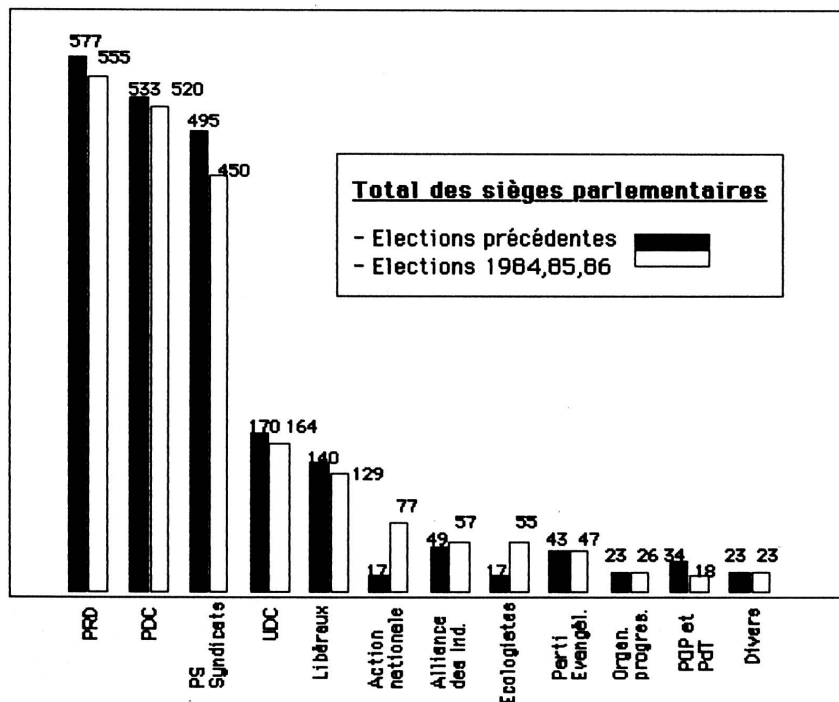
Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Recul des partis traditionnels

Représentation des partis dans treize Parlements cantonaux¹ et dans cinq Conseils de ville²

Depuis le dernier renouvellement du Conseil national (octobre 1983), treize cantons et cinq grandes villes suisses ont vécu des élections. Le graphique ci-dessous donne le total des sièges gagnés par chaque parti à cette occasion et, pour comparaison, les totaux correspondant aux élections précédentes.



¹ Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie, Schwytz, Uri, Schaffhouse, Valais, Argovie, Neuchâtel, Soleure, Grisons, Genève et Vaud.

² Saint-Gall, Berne, Lausanne, Zurich et Winterthour.

Tableau et commentaire tirés du *Tages-Anzeiger*, 5 mars 1986.

Rentabilité et service public

La majorité des sociétés distributrices d'énergie électrique sont aussi productrices; souvent elles se sont créées en obtenant, par concession, le droit d'exploiter des ressources hydrauliques, au fil de l'eau ou accumulées.

La croissance de la demande, dont elles se réjouissent toujours bruyamment, leur pose un double problème: celui de la conception du service public, celui du choix économique.

La rentabilité économique d'abord. La recherche de ressources nouvelles s'avère toujours plus coûteuse. Le nucléaire immobilise des capitaux énormes et cherche son salut dans le gigantisme qui permet d'abaisser le coût unitaire. Mais le problème de la destruction des centrales, de la réaffectation des sites, de l'élimination des déchets, n'est pas encore résolu. L'évolution du marché européen et américain montre que les coûts globaux élevés ramènent à la raison les rêves d'abondance bon marché.

Si l'énergie supplémentaire ne s'obtient qu'à un prix élevé, y a-t-il intérêt pour les sociétés productrices à élargir l'offre?

Elles sont, en effet, placées devant l'alternative suivante. Ou maintenir, dans l'ensemble de l'énergie vendue, une part importante, la plus grande possible, d'énergie produite à un prix de revient bas; ou acheter tous azimuts pour revendre en garantissant la rentabilité par les prix qu'aucune concurrence ne menace, en raison de leur monopole de sociétés distributrices et des accords cartellaires qui lient les «grossistes».

Les électriciens, qui jouent la carte du libéralisme avec l'argument qu'il faut laisser le consommateur maître de ses choix et de sa consommation, renient ce même libéralisme, grâce à leur monopole de distribution, pour écarter les calculs de rentabilité,